

Genève & région

L'ex-policier Jann Faraone crée une fosse de plongée

Page 19

Déchets d'Avully: pourquoi l'Etat n'a pas agi plus tôt

Page 20



LUCIEN FORTUNATI

Parlement

La Loi sur la police provoque une bataille de tranchées

Le MCG a déposé, en vain, une pluie d'amendements durant des débats parfois houleux

Marc Bretton

On s'attendait à ce que les débats autour de la nouvelle Loi sur la police soulèvent de la fureur et du bruit au Parlement. Le sujet est sensible et intervient après un long conflit avec les syndicats de police. On attendait aussi un résultat. En fait, c'est à un interminable débat dilatoire qu'on a assisté. Le sort final de cette loi est quant à lui repoussé au 18 septembre.

Qui est responsable de cette lenteur? Le Mouvement citoyens genevois (MCG) fait bien partie des suspects! En réalité, ce parti n'avait hier aucune intention

«Le MCG a donc fait pleuvoir les amendements, 41 sur 65, sur le texte sorti de commission afin de sauver l'ancien édifice législatif datant de 1957»

d'abroger la Loi sur la police datant de 1957. Il a donc fait pleuvoir les amendements, 41 sur 65, sur le texte sorti de commission afin de sauver l'ancien édifice législatif en péril. Une manœuvre classique de «flibusterie» parlementaire destinée à gagner du temps qui a en partie réussi, mais pas complètement.

Pourquoi? Parce que si le débat a traîné, les autres partis n'ont pas plié. Ils veulent bien, eux, d'une nouvelle loi. Pas forcément la même d'ailleurs, et c'est le problème. Refusant de jouer au «taxidermiste», ils ont écarté les demandes du MCG, y compris ses nombreuses demandes de renvoi en commission pour de nouvelles études.

A noter qu'à l'occasion, celles-ci ont été soutenues par les socialistes, désireux d'attendre que le Tribunal fédéral se prononce sur un recours lancé contre les «mesures préalables» prévues dans la nouvelle loi et qui permettraient à la police de faire des enquêtes sous couverture.

La nationalité des policiers Parfois, les discussions ont porté sur des points importants. Prenez la nationalité des policiers. L'ancienne loi n'y faisait pas réfé-



La nouvelle Loi sur la police proposée par le Parlement restructure les trois services actuels autour de cinq missions. LUCIEN FORTUNATI

Les effectifs actuels de la police genevoise

CATÉGORIE	EMPLOIS À TEMPS PLEIN
Etat-major police	21,00
Gendarmerie	846,00
Police judiciaire	311,60
Police sécurité internationale	188,30
Policiers en formation	74,00
Assistants de sécurité publique (ASP3)	138,80
Assistants de sécurité publique (ASP2)	77,00
Assistants de sécurité publique (ASP1)	10,00
Autres administratifs	249,25
Total	1915,95

IC. SOURCE: DÉPARTEMENT DE LA SÉCURITÉ

Principaux points de la future loi

La nouvelle Loi sur la police (LPol) propose de restructurer les trois services actuels (gendarmerie, police judiciaire et police de sécurité internationale) autour de cinq missions qui seront assurées par cinq unités opérationnelles: police secours, police judiciaire, police de proximité, police internationale et police routière. S'y ajoutera une unité mobile. Tous les agents porteront un matricule d'identification.

La loi introduit aussi un ratio de 42 agents pour 10 000 habitants, toutes catégories comprises (policiers, assistants de sécurité publique, personnel administratif), à atteindre en cinq ans. A l'exception de la police judiciaire, les agents devront porter l'uniforme. Enfin, la loi casse l'ancien système de promotion à l'ancienneté permettant de terminer sa carrière avec un grade, et donc une retraite plus importante. **M.BN**

rence. Malgré les assurances de Pierre Maudet qu'aucun policier étranger ne serait engagé, le MCG a proposé d'inscrire dans la nouvelle loi l'obligation d'être Suisse pour tout policier ou assistant de sécurité. Un avis à moitié soutenu par l'UDC, désireuse de ne conserver cette qualité qu'aux policiers. L'obligation n'a finalement pas été introduite. Mais le débat n'est pas clos, puisque les Verts réclament qu'on permette de nommer des policiers dotés d'un permis C.

Le ratio d'agents saute

Les avancées du jour sont les suivantes: d'abord, le Parlement a accepté la création d'un Conseil de la sécurité destiné à... conseiller les autorités. Ensuite, il s'est débarrassé d'un ratio d'agents par habitant, 42 pour 10 000, comme à New York, introduit dans la nouvelle loi. Suite à un amendement PLR, porté par Nathalie Fontanet, c'est le Conseil d'Etat à qui reviendra la tâche de fixer les «effectifs nécessaires» en fonction des missions et des «bassins de population concernée». A noter que cette formulation a énervé le MCG qui y voit une référence au «Grand Genève».

Au final, le ministre de la Sécurité, Pierre Maudet, aura passé une après-midi plutôt tranquille. Mais pour la prochaine séance, plusieurs points redoutables restent à trancher, comme l'inscription du paiement de l'assurance maladie et de la prime de risque dans la loi. Le principe de cette mesure est désormais soutenu par l'Entente, le MCG et la gauche. Mais l'Entente a prévenu que cette disposition serait valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle grille salariale des fonctionnaires (projet Score). Les débats sur la mendicité ou la vidéosurveillance restent aussi à venir.

Le programme du gouvernement est balayé

● Le Conseil d'Etat a essayé un camouflet hier matin. Le Parlement a rejeté une résolution approuvant le programme de législature que le gouvernement avait présenté en juin.

Parmi les partis représentés en son sein, seuls le PLR et le PDC l'ont soutenue. Le MCG s'est abstenu, le PS et les Verts l'ont carrément rejetée, comme l'UDC et Ensemble à Gauche (EAG).

Les raisons de ces votes sont diverses. Pour Pierre Vanek (EaG), il s'agit de «s'opposer à la politique de cadeaux fiscaux prévus pour les entreprises. Ce programme n'est pas à la hauteur des enjeux.»

Mêmes critiques du PS, selon lequel «l'absence de mention des



Sophie Forster-Carbonnier
Députée
Les Verts

causes concernant les difficultés des finances du canton, notamment la baisse d'impôt de 2010, montre que ce programme n'est pas sérieux», ajoute Roger Deneys. Si la priorité des années à venir est de réduire la dette et de financer nos investissements, alors augmentons les recettes. Or, on ne parle même pas de supprimer les niches fiscales.»

Les Verts mettent aussi en cause l'orientation du programme: «Manifestement, seule la sécurité, la police et la prison

comptent dans ce texte, déplore Sophie Forster Carbonnier. Or, d'autres éléments comptent, comme la formation jusqu'à 18 ans.» Cet argument est repris par le MCG Eric Stauffer: «Le laxisme continue en matière d'éducation.» Pour l'UDC Christina Meissner, le document «décrit simplement un monde idéal, mais n'est pas réaliste». Avis strictement inverse du PLR: Serge Hiltbold explique qu'il va au contraire «renforcer la Genève internationale, étendre l'aéroport et préparer d'inévitables baisses fiscales». Tout en se montrant peu enthousiaste, le PDC soutient le texte: «Reste à voir les projets concrets», explique Bertrand Buchs.

Comme le rejet du bilan de législature l'an passé, cette décision n'aura pas de conséquences immédiates, l'autorité du Conseil d'Etat ne résultant pas d'un vote du Parlement, mais de celui du peuple. Reste que ce résultat illustre que le gouvernement ne peut pas compter sur une majorité claire pour faire avancer ses propositions. Avant le vote, le président du gouvernement est intervenu pour défendre le programme. François Longchamp a rappelé (notre édition de mardi) qu'il n'avait pas pour but de dresser un catalogue de cadeaux de Noël. Après le vote, il se montrait philosophe. **M.BN**

tdg.ch ➔

Sur le Web aujourd'hui

Dès 14 heures

● **Santé** L'Association des médecins du canton de Genève ainsi que d'autres associations actives dans le domaine de la santé font part de leur position en vue de la votation fédérale du 28 septembre sur la caisse maladie publique.

Dès 14 heures

● **Mobilité** Les feux de 42 carrefours seront prochainement mis à l'orange clignotant la nuit. L'Etat explique pourquoi.